

QUARTA SESSIONE URDINARIA DI U 2018

4^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2018

30 È 31 DI MAGHJU

30 ET 31 MAI 2018

2018/E4/032

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Petr'Antone TOMASI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : CASA TERRITURIALE

Per rispondevi è risponde anc'à l'astri, hè vera avemu pigliatu unipochi d'ingaggiamenti davant'à u nostru populu, di dicembre scorsu. Paola, è i militanti è eletti di u so rughjone m'anu parlatu à spessu di a surgente d'Orezza, chì c'eramu engagati custì. Voi m'avete postu una questione nant'à una tematica chì ci tene à core veramente. Ci sò parechji eletti chì sò quì è chì venenu di rughjoni di muntagna appena scantati, è chì aspettanu assai di a nostra pulitica di territorializzazione, è capiscu bè chì ind'è i membri di a maggioranza, cum'è ind'è u populu sanu, ci sia una forma, un dicieraghju micca d'impacienza, ma di vulintà d'avanzà, d'avanzà prestu, è d'avanzà bè. Sippiate puru assicuratu ch'issa vulintà hè scumpartuta da u Cunsigliu esecutivu.

Monsieur le Conseiller, pour être très clair, vous l'avez dit, on ne peut pas, même si elle est essentielle, détacher la question de la territorialisation des politiques publiques de la question globale de la construction de notre administration nouvelle, et dans votre question, vous avez précisé que l'on est en train de terminer la première phase. Qu'allons-nous faire maintenant ? Je crois effectivement que le timing et le calendrier que vous évoquez sont les bons.

D'abord je voudrais dire très brièvement que pendant six mois les fonctionnaires de la nouvelle Collectivité de Corse, placés sous l'autorité du Directeur général des services, ont accompli un travail considérable et que ce travail est sans doute aujourd'hui mal connu parce que nous l'avons peut-être mal expliqué et moi le premier. J'aurais sans-doute l'occasion de donner quelques éléments complémentaires y compris pendant la présentation du budget.

Certes, il y a encore des difficultés. Il y a un certain nombre de dysfonctionnements, que nous nous employons à corriger. Il y a un certain nombre de lacunes et comment aurait-il pu en être autrement ?

Le constater, ce n'est pas s'exonérer de la responsabilité qui est la nôtre de mettre en place tout ce que nous avons promis et tout ce que nous devons faire, mais c'est simplement rappeler qu'il y a des contraintes qui s'imposent à nous. Nous sommes allés comparativement beaucoup plus vite que tous ceux, régions, départements, qui ont fusionné et qui ont été confrontés à des difficultés quelquefois moins importantes et pourtant gérées sur un temps plus long.

En ce qui concerne la territorialisation, c'est maintenant que l'on va commencer ce travail. La méthode c'est, bien sûr, votre Assemblée, in fine, souveraine, qui validera, amendera et votera. Mais il y a un travail de concertation et de co construction qui est indispensable.

Ce travail va être entrepris d'abord avec la Chambre des Territoires, institutionnellement, mais aussi en allant, le Conseil exécutif et moi personnellement, sur les territoires à la rencontre des maires, des élus locaux et des acteurs, pour leur demander ce qui va, ce qui ne va pas et quelles sont leurs attentes.

On a déjà des objectifs qu'il va falloir réaliser. Vous avez parlé des « case territoriale », oui, mais il faut faire au préalable un inventaire complet de notre patrimoine avant d'en envisager la réalisation (par exemple les locaux disponibles, la mutualisation de locaux, des agents et donc les réorganisations de service). Ce travail va donc être fait, premier point.

Deuxième point, il y a la présence physique, la présence numérique, et la capacité à avoir des interlocuteurs dédiés. Ce travail de réorganisation de nos services, de simplification administrative, mais aussi la création de nouveaux outils a été engagé.

Le fonds de mutualisation dont nous avons parlé va remplacer le mal nommé « fond de développement ». Il y aura aussi la création peut-être, à travers des appels à projets, d'un fonds dédié à aider les communes dans leurs actions économiques et dans la gestion de leur trésorerie puisque l'on sait que souvent, et notamment les petites communes, ont des difficultés. Ça doit être notre rôle, à travers un instrument dédié, que d'avoir la possibilité de faire des prêts relais qui ne viennent pas pénaliser la trésorerie des petites communes.

Donc tout cela est un travail en cours, qui est en train d'être formalisé et qui passe aussi par la réflexion sur la réorganisation de nos propres services. Nous avons voulu donner des gages en matière sociale et il était normal que nous le fassions. Et par exemple pour essayer d'éviter les difficultés, notamment dans les premiers mois de la création de la nouvelle Collectivité de Corse, nous avons maintenu l'organisation initiale. C'est-à-dire que théoriquement, quelle que soit la collectivité d'origine, les process n'ont pas dû changer, ou en tout cas ont changé à la marge pour que chacun puisse continuer à travailler comme il le faisait avant. Mais cela ne pourra pas rester ainsi. La nouvelle Collectivité de Corse ne peut pas être tout simplement l'addition des façons de fonctionner des trois anciennes collectivités.

Il y a donc un travail de construction à faire, de co-construction, avec une portée sociale importante et qui doit se faire avec les fonctionnaires.

Oui, la territorialisation est un enjeu majeur, avec toujours la même logique d'équité territoriale, entre les territoires, entre les citoyens de cette île. Avec la volonté d'être au plus près, de répondre dans tous les domaines à l'exigence de proximité. Nous allons le faire, selon la méthode que je viens de proposer, dans les semaines à venir.